

# PANORAMA DES PERTES ET GASPILLAGE ALIMENTAIRES EN FRANCE

## ► DÉFINITION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Dans son rapport d'avril 2015 *Lutte contre le gaspillage alimentaire : propositions pour une politique publique* Guillaume GAROT établit une définition du gaspillage alimentaire :

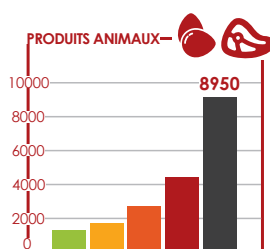
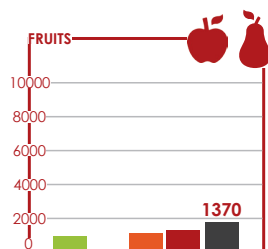
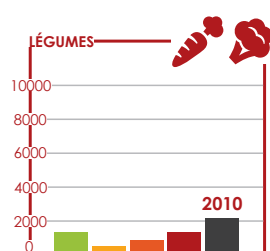
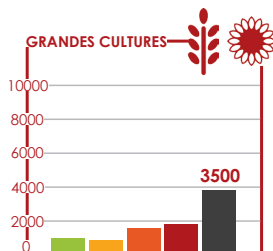
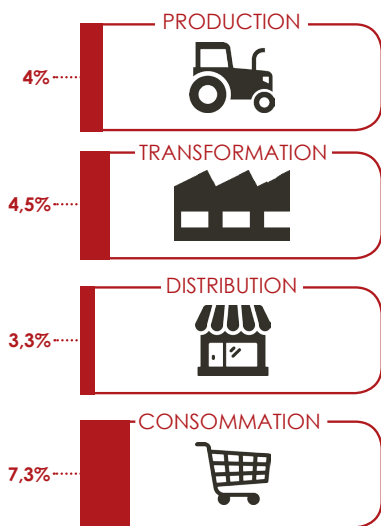
**« Toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à une étape de la chaîne alimentaire, est perdue, jetée, dégradée, constitue le gaspillage alimentaire. »**



## ► PERTES ET GASPILLAGE ALIMENTAIRES : état des lieux par étapes de la chaîne alimentaire

Par type d'acteur <sup>(1)</sup>

Valeur théorique commerciale des pertes et gaspillages en millions d'euros <sup>(2)</sup>



## LE SAVIEZ-VOUS ?

La loi Garot vise à :

- Hiérarchiser les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

1. Prévention / 2. Don des invendus ou transformation / 3. Alimentation animale / 4. Compost ou méthanisation.

- Sensibiliser, former tous les acteurs et communiquer auprès des citoyens
- Inciter le don des enseignes de la grande distribution
- Intégrer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans le parcours scolaire
- Valoriser les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans le cadre de la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)<sup>(1)</sup>



DEPUIS SA CRÉATION, SOLAAL CONTRIBUE À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE EN INCITANT LES AGRICULTEURS À SE TOURNER VERS LE DON PLUTÔT QU'À JETER LEUR PRODUCTION, NOTAMMENT EN CAS D'INVENDUS.

## LE CAS DES FRUITS ET LÉGUMES



Produit prêt  
à être récolté  
**100 kg**



Produit conditionné  
1<sup>ère</sup> mise en marché  
**91 kg**



Produit acheté  
par l'utilisateur final  
**88 kg**

9% de pertes en production  
et lors du conditionnement

3% de pertes lors de  
la distribution  
et de la commercialisation

12% de pertes sur la filière fruits et légumes frais

« La filière fruits et légumes met tout en œuvre pour **réduire les pertes alimentaires de la production jusqu'à la vente** au détail (12 % de pertes dans la filière des fruits et légumes frais en France). Par exemple, les entreprises développent **le don alimentaire** à tous les stades de la filière.

Ce n'est qu'en dernier recours que les volumes de fruits et légumes non consommables sont valorisés par d'autres procédés comme la méthanisation. »

Sources : Pertes alimentaires dans la filière fruits et légumes - étude effectuée en 2015 par FranceAgriMer, Interfel, l'UNILET et l'ANICC et réalisée par le cabinet Gressard en partenariat avec l'INRA.

**SOLAAL CONTRIBUE À LA DIVERSITÉ ALIMENTAIRE DES PLUS DÉMUNIS EN PRODUITS FRAIS ET À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE PALIMENTAIRE**

**CONTACTEZ SOLAAL : 01 53 83 47 89 • dons@solaal.org • www.solaal.org**

ASSOCIATION RECONNUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL